



DISPOSITIONS D'EXECUTION 2015 DU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL A LA CARABINE 50M, MATCH 3X20 JUNIORS

Dans le but de contribuer au développement du tir sportif, la Société Neuchâteloise de Tir sportif (SNTS) organise une finale cantonale de match 3 x 20 coups juniors PC 50m. Ce concours se tire à l'arme libre ou standard, dans les trois positions règlementaires. Cette compétition a pour but de donner la possibilité aux meilleurs juniors du canton de se mesurer dans un match individuel et d'accéder aux différents titres mis en jeu. Elle se déroule conformément au règlement pour le championnat suisse de match 50m. La SNTS édicte les présentes dispositions d'exécution.

Art. 1 - Participation

Les juniors, membres licenciés de la SNTS pourront prendre part à ce tir, sur inscription préalable auprès du responsable de la division carabine PC.

Art. 2 - Exécution

La SNTS remet l'exécution de ce championnat au responsable performance de la division C-10/50m, lequel prend toutes les dispositions utiles quant à son organisation. Les dispositions d'exécution sont publiées sur le site internet de la SNTS. La date, le lieu et les heures de tir figurent sur le calendrier de la SNTS. Il doit prévoir un bureau pour contrôle des cibles et les classements.

Art. 3 - Programme de tir et finances

La finale se tire sur cibles officielles FST A10, 60 coups à tirer en 01h45 sur cible électronique ou 02h00 sur cible à rameneurs, sans compter les 15 min. de préparation et essais au début du match, dans l'ordre suivant : 20 coups à genou, 20 coups couché et 20 coups debout. Les coups d'essais sont illimités au début de chaque position. Un coup tiré dans une autre cible est régi selon le règlement ISSF.

La finance d'inscription est de CHF 10.- pour la finale.

Art. 4 - Maîtrise cantonale

Le tireur qui désire obtenir la médaille de maîtrise cantonale de la SNTS, doit l'annoncer avant le tir et payer le montant de CHF 30.- fixé par la SNTS et obtenir 498 points pour les juniors et 486 points pour les adolescents.

Art. 5 - Classement

Le titre de champion cantonal est décerné au tireur qui sera arrivé en tête à la fin des 3 x 20 coups. En cas d'égalité, le classement se fait selon le règlement ISSF en vigueur.

Art. 6 - Prix

Les trois premiers tireurs de la finale reçoivent une médaille tour de cou (or pour le 1^{er}, argent pour le 2^{ème} et bronze pour le 3^{ème}).

Le responsable transmet les résultats au chargé de communication de la SNTS pour publication dans la presse, au secrétariat SNTS pour le rapport de gestion et au responsable de la division pour les insérer sur le site SNTS.

Art. 7 - Compétence

Pour tous les cas non prévus dans ces dispositions, les règles ISSF font foi en cas de litige.

Ces dispositions d'exécution abrogent toutes les dispositions contraires et remplacent les précédents documents SNTS du championnat cantonal individuel à la carabine 50m, match 3x20 et de la finale.

Vu et approuvé par l'assemblée des délégués du 21 mars 2015.

Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Le responsable de la division C-10/50m

Vacant

Le responsable performance C-10/50m

Camille Perroud